

Rapport de la commission des finances
préavis No. 18 relatif à la demande d'un crédit d'investissement
pour l'intégration d'un local destiné à ThermorésO SA
dans le programme de la construction de la nouvelle STEP

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Déléguées et Délégués,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du présent préavis No. 18 de l'APEC – Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Côte.

La commission des finances (CoFin) composée de :

M. Jean-Claude Bays
M. Laurent Dorand
M. François Martignier
M. Daniel Richard
M. Pascal Colombo
M. Eric George
M. Laurent Bardet

s'est réunie le 5 et le 15 août 2025 à Coinsins.

M. Pascal Colombo et Laurent Dorand étaient excusés.

Remerciements

La commission remercie vivement *M. Cédric Marzer*, président du comité de direction (CoDir) ainsi que ces collègues du CoDir *incorpore, ainsi que M. Alain Meylan*, chef de station pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 10 juillet à Vinzel.

Délibération

Après étude du dossier et audition des représentants du Comité de direction, la Commission des finances (CoFin) relève que :

- Le coût du local brut destiné à ThermorésÔ SA est fixé à CHF 1'000'000.– HT, sur la base des appels d'offres de la STEP et du prorata des coûts du bâtiment des boues et aménagements nécessaires.
- L'équipement intérieur du local, estimé à CHF 500'000.– HT, sera financé directement par ThermorésÔ SA.
- L'investissement ne génère pas de frais de fonctionnement pour l'APEC, ceux-ci étant assumés par le locataire.

- Les revenus attendus sont composés :
 - Redevance annuelle : CHF 23'552.– HT (indexée sur l'IPC).
 - Valorisation de l'eau épurée : CHF 39'000.–/an.
 - Valorisation des excédents de chaleur : CHF 48'000.–/an.Total revenu attendu : CHF 110'552.–/an.
- Le financement repose sur un emprunt de CHF 1'000'000.– contracté aux conditions les plus favorables, avec une charge financière annuelle maximale estimée à CHF 17'500.– (taux indicatif 1,75 %), déjà intégrée dans l'étude financière dynamique et les charges annoncées dans le préavis n°17.
- L'amortissement annuel, fixé à CHF 25'000.–, est conforme au règlement sur la loi sur les communes ainsi que les obligations comptables si afférents.
- Nous notons qu'une convention lie les 2 sociétés.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la commission recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis, soit :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- Vu le préavis no Préavis no 18 relatif à la demande d'un credit d'investissement pour intégrer un local destiné à ThermorésÔ SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP ;
- Ouï le rapport de la commission de la commission « Nouvelle STEP ;
le rapport de la commission de finances.
- Considérant Que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

d é c i d e

- I. D'accorder le crédit de CHF 1'000'000.- et d'autoriser le Comité de direction à intégrer un local destiné à ThermorésÔ SA dans le programme de la construction de la nouvelle STEP, ;
- II. D'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de CHF 1'000'000.- aux conditions les plus favorables.

Pour la Commission des finances (CoFin):



M. Jean-Claude Bays

M. Laurent Dorand



M. François Martignier

M. Daniel Richard

M. Pascal Colombo



M. Eric George



M. Laurent Bardet
Gland, le 18.05.2025